

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 22 AOÛT 2018
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Mercredi, vingt-deux (22) août 2018 se tenait à 19h30 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents: Mesdames les conseillères : Myriam St-Laurent et Josée Martin, messieurs les conseillers : Yann-Érick Pelletier, et Ghislain Vignola. Absent : Jasmin Couturier et Hugo Béland

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, dg-sec-trés. est aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

2018-190 ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

1. 2018-191 OCTROI DE CONTRAT-ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER 2018-19 ET 2019-20

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres pour l'ouverture des chemins d'hiver pour les années 2018-19 et 2019-20;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'une seule soumission et que celle-ci est conforme aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré l'entreprise afin de discuter du prix;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a soumis un prix pour la 2^e année à la baisse suite à la rencontre;

POUR CES MOTIFS :

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage octroi le contrat à Les Entreprises E. Normand inc. pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 au coût suivant: 135 000.00\$ (2018-2019) taxable et de 138 000.00\$ (2019-2020) taxable. De plus, le conseil autorise M. Magella Roussel, maire et Mme Tammy Caron, dg sec.trés à signer conjointement les contrats pour et au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

2. 2018-192 CHAUFFAGE SALLE MUNICIPALE 2236, RUE PRINCIPALE

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'octroyer le contrat d'installation du système de chauffage par rayonnement l'entreprise Les Électriciens Jacques Bérubé inc. au coût estimé de 8 895.00\$ + taxes applicables.

3. 2018-193 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h59.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dg- sec.trés.